

AREMCO CRYSTALBOND 555 - CRYSTALBOND 555



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AREMCO CRYSTALBOND 555

Code du produit : CRYSTALBOND 555

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adhésif de fixation temporaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.

Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.

info@polytec.fr

www.polytec.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des équipements de protection individuelle.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation.

Autres informations :

2.3. Autres dangers

Le mélange contient des 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

AREMCO CRYSTALBOND 555 - CRYSTALBOND 555**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 127087-87-0 EC: 500-315-8 ETHER POLYÉTHYLÈNEGLYCOL DE NONYLPHÉNOL	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319	[6]	x % > 97

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[6] Substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

Appeler immédiatement un médecin.

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène si disponible. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Immédiatement prendre contact avec un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Si un physicien ou spécialiste n'est pas disponible immédiatement, le rinçage de l'oeil doit être poursuivi pendant 15 minutes supplémentaires.

Produit fluide chaud : Refroidir les brûlures avec beaucoup d'eau à basse pression et immédiatement consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

Si une irritation se déclare ou persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

Fluide chaud :

Refroidir immédiatement la peau avec de l'eau et des compresses froides pendant au moins 15 minutes. Ne pas mettre de glace directement sur la peau. Ne pas essayer de retirer la cire solidifiée de la peau car cela peut entraîner des lésions tissulaires graves. Immédiatement consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour prévenir l'aspiration du produit avalé, déposer la victime sur le côté avec la tête en dessous du niveau de la taille. Des vomissements peuvent se produire spontanément. Si un vomissement survient et que la victime est consciente, lui donner de l'eau pour diluer davantage le produit chimique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de peau existantes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CRYSTALBOND 555 - CRYSTALBOND 555

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : Brouillard d'eau ou fine pulvérisation. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses résistantes à l'alcool sont préférées. Des mousses synthétiques à usage général ou des mousses protéinées peuvent être utilisées mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau car ils peuvent étendre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus de produits de combustion de différentes compositions pouvant être toxiques et / ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure et ne sont pas limités au monoxyde de carbone et au dioxyde de carbone.

Une violente formation de vapeur ou une éruption peut survenir lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds.

5.3. Conseils aux pompiers

Éloigner les personnes. Isoler le feu et empêcher toute entrée inutile. Les liquides en feu peuvent être éteints par dilution avec de l'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau direct car il peut propager le feu. Les liquides brûlants peuvent être déplacés en rinçant avec de l'eau pour protéger le personnel et minimiser les dommages matériels.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH en cas de suspensions.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les voies navigables et / ou les eaux souterraines. Contenir le matériel déversé si possible. Absorber avec des matériaux tels que le sable ou la terre. Ne pas utiliser d'eau pour le nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières et les vapeurs générées lors de la fusion. Maintenir le contenant fermé. Nettoyer rapidement les résidus solides avec un chiffon imbibé d'eau. Nettoyer rapidement les déversements.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

AREMCO CRYSTALBOND 555 - CRYSTALBOND 555**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. La contamination par l'eau doit être évitée. Stocker dans du plastique propre ou des conteneurs en acier.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

Poly-Et Glycol de Nonyphénol CAS : 127087-87-0

VME = 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate. Conserver les contenants fermés.

Des douches de rinçage et des fontaines oculaires doivent être accessibles.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Les lunettes doivent être bien hermétiques.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

- Protection du corps

Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

La concentration en aérosols doit être maintenue au niveau le plus bas possible. Si de la vapeur, des suspensions ou poussières sont générées, un équipement de protection individuelle approprié et des contrôles de ventilation locale doivent être employés. Si les limites d'exposition sont dépassées et que la ventilation locale est indisponible, un respirateur à adduction d'air ou un appareil autonome anti-poussière et anti-buée approuvé NIOSH est requis.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :

Solide.

Type :

Bâton

AREMCO CRYSTALBOND 555 - CRYSTALBOND 555

Couleur : Blanc
Odeur : Douce

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 6.50 .
Neutre.
Point d'ébullition : > 249 °C
Intervalle de point d'éclair : Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).
Densité de vapeur : > 1
Densité : Non précisé.
Hydrosolubilité : Soluble.
Point/intervalle de fusion : 43 - 49 °C
Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.
Point/intervalle de décomposition : Non précisé.
Point éclair : 250 °C

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Eviter d'exposer à des températures élevées sur des périodes prolongées.

Peut entraîner la décomposition du produit.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les acides forts, les bases fortes et les oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des niveaux toxiques de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'aldéhydes irritants et de cétones peuvent se former par combustion. Chauffer à l'air peut produire des aldéhydes irritants, des acides et des cétones.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange**Toxicité aiguë :**

Par voie orale :
Aucun effet observé.
Espèce : Rat
DL50 > 8000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une légère irritation accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Peut provoquer une légère irritation temporaire. Les dommages à la cornée sont improbables.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit n'a provoqué aucune allergie dermique chez les humains testés.

AREMCO CRYSTALBOND 555 - CRYSTALBOND 555**Toxicité pour la reproduction :**

Pour ce type de produit, aucun effet sur la reproduction n'a été observé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Pour ce type de produit, des effets sur le foie ont été observé chez les animaux.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****12.1.1. Mélanges**

Toxicité pour les poissons : Aucun effet observé.
CL50 > 60 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : Aucun effet observé.
CE50 > 1000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les micro-organismes : CE0 > 1000 mg/l
Espèce : Others

Pour cette famille de produits, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (toxicité aiguë) avec une CL50 / CE50 entre 10 et 100 mg / L chez les espèces les plus sensibles testées.

12.2. Persistance et dégradabilité**12.2.1. Mélanges**

Demande chimique en oxygène : DCO = 2.0 mg/kg

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

Selon les directives de l'OCDE, ce produit ne peut pas être considéré comme facilement biodégradable. Cependant, ces résultats ne signifient pas nécessairement que le matériau n'est pas biodégradable dans des conditions environnementales.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Traiter conformément aux législations en vigueur.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

AREMCO CRYSTALBOND 555 - CRYSTALBOND 555

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.